

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2026/26	Election des délégués pour les élections sénatoriales	Unanimité
2026/27	Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales	Unanimité
2026/28	Participation financière les Sons du Lac	Unanimité
2026/29	Convention avec Fêtes musicales de Savoie	Unanimité
2026/30	Vote de subvention à deux associations	Unanimité
2026/31	DM 1 : virement de crédits	Unanimité

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 19 heures 30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 12

Présent(e)s : FOURNIER Raymond- ETIENNE Nadège- PEPIN François-BRUN Nadège- JACQUIN Michel- MARTIN Valérie- DUBOIS Virginie -FALQUET Patrick- TRELLE Géraldine- MARIN-LAMELLET Estelle- FREPPAZ Emilie

Secrétaire de séance : JACQUIN Michel

Mme Le Maire demande si le projet de procès-verbal de la séance précédente soulève des commentaires. Après consultation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026 tel qu'il leur a été transmis.

Mme la maire présente 1 décision prise dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui a attribuée par délibération du 31/03/2026 :

- **Décision n°5/2026** : Décision d'ester en justice. Mandatement de Maître Le Gulludec Eric avocat pour représenter les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération relative à un virement de crédit.

1°- Objet : Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral comprenant notamment des délégués des conseils municipaux.

Ils sont élus pour 6 ans et la moitié est renouvelée tous les 3 ans.

La commune se situant dans la strate démographique de 500 à 999 habitants, le conseil municipal doit procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués titulaires seront convoqués le 27 septembre afin d'élire les sénateurs.

a) Les candidatures enregistrées pour les délégués titulaires sont les suivantes :

- nombre de conseillers présents et représentés : 12
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- nombre de votants : 12
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. FOURNIER Raymond : 12 voix
- Mme MARTIN Valérie : 12voix
- Mme ETIENNE Nadège : 12 voix

M. FOURNIER Raymond ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme MARTIN Valérie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme ETIENNE Nadège ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

b) Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants sont les suivantes :

- nombre de conseillers présents et représentés : 12
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- nombre de votants : 12
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. PEPIN François : 12 voix
- M. JACQUIN Michel : 12 voix
- M. FALQUET Patrick : 12 voix

M. PEPIN François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. JACQUIN Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. FALQUET Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

2° Objet : Vote de subventions :

Rapporteur : ETIENNE Nadège

M. JACQUIN Michel intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote

Dans le cadre de la classe de découverte organisée par l'école de Coise, 19 enfants domiciliés dans la commune vont participer.

Une subvention de 20 € par élève soit 380 € est sollicitée par les enseignants. Le Conseil municipal décide de verser cette subvention.

L'association « les foulées du Coisin » sollicite la commune afin d'obtenir une aide dans le cadre du Nano Trail organisé à Coise le 05 juillet pour récolter des fonds pour la recherche contre un cancer, le glioblastome.
La commune décide d'allouer la somme de 200€.

3°- Objet : Convention Fêtes Musicales de Savoie

Rapporteur : HUGONOT Christelle

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer une convention avec Fêtes Musicales de Savoie dans le cadre du concert qui aura lieu à l'église le 25 juillet.

4°- Objet : Participation financière au festival Les Sons du Lac

Rapporteur : ETIENNE Nadège

Le Conseil Municipal, décide de régler pour un montant de 1 000 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les Sons du lac qui a eu lieu du 03 au 06 juin 2026 au lac de Châteauneuf ainsi que les factures liées à la consommation électrique.

Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.

5°-Objet : Virement de crédits

Rapporteur : ETIENNE Nadège

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder au virement de crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI 231 (23)	31 000 €	
DI 20422 (204)		31 000 €

Questions diverses :

Le Maire,
Christelle HUGONOT



Le/la Secrétaire de séance
Michel JACQUIN